

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**OBJET** : Diagnostic amiante pour tous les bâtiments de Cormaranche en Bugey

Séance du 25 septembre 2024,

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures et trente-trois minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit septembre deux mille vingt-quatre.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 21**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, BOYER Corinne, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 6**

BOURGEAIS Didier pouvoir à M. Jacques DRHOUIIN  
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Mme Claire BILLON BERTHET  
FUMEX Jacques pouvoir à Mme Eliane MERMILLON  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à M. Philippe EMIN  
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à M. Alain MASSIRONI  
ZANI Sonia pouvoir à Mme Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 2**

BROCHET Olivier  
GUILLERMET Maria

**Secrétaire de séance** : Madame Nicole ROSIER

**En présence de 21 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants**

Monsieur le Maire précise que des diagnostics amiantes (Dossier Technique Amiante) doivent être réalisés sur les bâtiments communaux de Cormaranche-en-Bugey. Cela concerne : la mairie de Cormaranche-en-Bugey, les appartements, le gîte de la Fromagerie, la salle des fêtes, l'école, le chalet, le local de boule, le hangar de Vaux, le magasin VIVAL et l'église.

Une consultation auprès de deux organismes a été lancée Diagamter et Diagnostics Laurent.

Il s'avère que Diagnostics Laurent est le mieux disant en proposant un montant de 3 000€ HT contre 4 508€ HT pour le rapport et un montant 41,67 € par échantillon prélevé et analysé contre 72 € pour son concurrent.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise Diagnostics Laurent pour un montant de 3 000 € HT et 41,67 € HT par échantillon prélevé et analysé.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution ;
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 07/10/2024

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20240925-DE-2024-09-10-DE  
Date de télétransmission : 01/10/2024  
Date de réception préfecture : 01/10/2024